



GESTION DE PERSONNEL TEMPORAIRE

*Vous connaissez votre intérimaire, nous gérons son contrat de A à Z !*

“



AGORA vous offre une solution complète pour simplifier la gestion de vos ressources humaines, vous permettant ainsi de vous concentrer sur ce qui compte vraiment : votre mission sociale.

**/ C'EST QUOI ?**

**Spécialistes et experts des  
Conventions Collectives des ESMS  
et du secteur  
Médico-social, sanitaire et social.**

**/ POUR QUI ?**

**ASSOCIATION    FONDATION**

**FÉDÉRATION    MUTUELLE**

non assujetti à TVA ayant recruté elle-même son/ses candidat(s) et souhaitant externaliser la gestion des contrats de travail



# Les services

## AGORA

### Rapidité

Créez vous-même votre demande de remplacement planifié en vous connectant à votre plateforme.

### Simplicité

Libérez-vous de toutes contraintes administratives

### Sécurité

Bénéficiez d'un espace sécurisé pour la gestion de vos contrats et factures.

### Productivité

Gagnez du temps et restez concentré sur votre activité.

### Disponibilité

Nos services sont accessibles 24h/24h 7j/7.

### Souplesse

Adaptez la durée en fonction de vos besoins.

# Une solution 100% digitale



En étant **100% digital** et le fait que nous **n'assurons pas le recrutement**, nous permet de vous proposer la gestion administrative des contrats à des **tarifs imbattables**.

Ces tarifs comprennent l'accès à nos outils, la prise en charge de toute la partie administrative liée au contrat, les signatures numériques, le versement des salaires ainsi que la gestion des charges sociales : congés payés et indemnités...

# Des contrats sans contrainte

- 1 Vous recrutez avec un motif précis et une durée convenue.
- 2 Connectez-vous à la plateforme AGORA.
- 3 Editez et signez votre contrat AGORA en quelques clics.

## AGORA prend en charge...

- 1 · La rédaction des contrats
- 2 · La gestion des paies
- 3 · L'acquittement des cotisations sociales
- 4 · Les déclarations administratives
- 5 · Les visites médicales

Bénéficiez également d'une durée de contrat modulable et de la solution CTT Multi-remplacements

# Les avantages pour vos intérimaires



Des avantages et remises toute l'année pour les intérimaires, dès la première heure travaillée avec la plateforme [placedessalaries.com](https://placedessalaries.com)



Digitalisation de toutes des démarches liées à leur contrat avec l'application ARMADO.



Le Fastt apporte des services pour faciliter votre vie quotidienne et professionnelle des intérimaires

## **Pourquoi AGORA ?**

Dans le cas d'un contrat de travail à durée déterminée, les démarches administratives sont fastidieuses et chronophages.

« *Parole de coopérateurs* » :

- Le temps important passé par les établissements pour cette gestion les empêche de consacrer plus de temps à l'accueil, l'intégration et à la formation de ces CDD.
- Cette forte volumétrie des CDD et leur gestion souvent en urgence mériterait d'être pris en charge par une équipe dédiée mais les budgets contraints de l'établissement ne permettent pas de mettre en place ce dispositif.
- En outre la gestion en interne des CDD ne permet pas aux Directeurs d'établissements et au siège de suivre en temps réel les coûts induits par le recours aux CDD et leur impact final sur le budget prévisionnel

AGORA conclut un contrat de mise à disposition avec vous et signe un contrat de mission avec votre vacataire. Le contrat est 100% dématérialisé et n'assure pas le recrutement de votre collaborateur, c'est ce qui nous permet de vous assurer une tarification proche voire inférieure à un CDD.

## **Quelles sont les formalités gérées par AGORA ?**

Outre la formalisation du contrat de travail et l'émission des fiches de paies, AGORA s'occupe de toutes les déclarations administratives : mutuelle, cotisations, déclaration URSSAF...

Le contrat de travail est émis dans le cadre légal d'une société de travail temporaire.

## **Combien de temps pour créer un Contrat AGORA ?**

Si vous disposez de toutes les informations nécessaires, vous pouvez éditer une demande de contrat en quelques minutes.

## **Quels documents sont nécessaires ?**

Votre vacataire doit nous transmettre : Prénom, Nom, Adresse postale, Numéro de téléphone et Email ainsi que les éléments justificatifs suivants : N° de sécurité sociale, photocopie des cartes d'identité, Justificatif de domicile et RIB.

## **En cas de problème ?**

Nos conseillers sont là pour vous assister en cas de difficultés. Nous mobilisons au besoin tous les moyens pour vous aider, et intervenir comme médiateur afin de trouver une solution.

# Contactez-nous !

## **par mail**

v.prevereau@reseau-agora.fr

## **par téléphone**

07.86.66.01.82

## **sur notre site**

<https://www.cooperative-agora.fr>

## **ou sur LinkedIn**

<https://www.linkedin.com/company/coopérative-agora>